



DE VIVE VOIX vol.3 no.02

1^{er} septembre 2015

LA GRENOUILLE ÉBOUILLANTÉE

Par Frédéric Morier, professeur de science politique et responsable aux dossiers syndicaux

Texte inspiré de celui d'Yvan Guillemette, président du syndicat des employés de soutien du Collège Lionel-Groulx

La célèbre histoire de la grenouille qui se fait ébouillanter graduellement sans le réaliser jette un éclairage fascinant sur l'état de la négociation de nos conventions collectives. En immergeant le pauvre animal dans une eau tiède dont on augmente la température, notre batracien ne sentira pas le danger et finira par y laisser sa peau.

À l'instar de cette grenouille, le gouvernement nous plonge dans une eau dont la température augmente graduellement. Ébouillanter la fonction publique à petit feu, voilà une bien drôle de comparaison! Pourtant, c'est bien ce que la partie patronale tente de faire en nous proposant une augmentation de 3% sur 5 ans.

Bien évidemment, certains seront tentés de croire qu'une augmentation reste une augmentation, que dans le contexte actuel des finances publiques (dont les termes sont, de toute évidence, définis par ceux qui nous offrent 3%), nous devons faire notre « juste part ».

Dans les faits, si de telles offres devaient se réaliser, nous n'aurions d'autre choix que d'absorber, petit à petit, une diminution importante de notre pouvoir d'achat, tout comme la grenouille dans son eau. Aussi, pour bien comprendre cette incidence, une petite comparaison s'impose.

Si nos salaires étaient augmentés en fonction du coût de la vie (calculé sur une moyenne de 2% annuellement), cette augmentation représenterait environ 5 jours de salaire par année¹. En se basant sur ces données, on comprend mieux les pertes importantes qu'entraîneraient les actuelles offres salariales², comme démontré dans le tableau ci-dessous :

Année	Offres salariales	Équivalent en jours perdus	Total des jours perdus	Référence en jours perdus
1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	0%	5 jours	5 jours	5 jours

¹ Une semaine équivaut à environ 2% d'une année : 1 semaine/50 semaines = 2% d'une année.

² À titre d'exemple, une augmentation de 2% sur un revenu moyen de 60 000 \$ équivaut à 1 200\$ d'augmentation brute annuellement. Pour protéger nos revenus contre l'inflation, c'est 10% d'augmentation salariale qui devrait nous être accordé pour l'ensemble de la période conventionnée, soit 6 000 \$. Or, les offres actuelles se traduiront plutôt par une augmentation de 1 800 \$, soit une perte de 4 200 \$ ramenée en jours de travail.

1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	0%	Référence 5 jours + 5 jours = 10 jours	15 jours	10 jours
1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	1%	Référence 10 jours + 2,5 jours = 12,5 jours	27,5 jours	12,5 jours
1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	1%	Référence 12,5 jours + 2,5 jours = 15 jours	42,5 jours	15 jours
1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	1%	Référence de 15 jours + 2,5 jours = 17,5 jours	60 jours	17,5 jours

Bref, si les offres de la partie patronale devaient se concrétiser, la triste réalité nous aura bien vite rattrapés et nous bouillerons depuis belle lurette dans la marmite de l'austérité du gouvernement Couillard. Ainsi, à la lumière du calcul ci-dessus, les syndiqués du secteur public vont devoir renoncer à l'équivalent de 60 jours de salaire pour toute la période conventionnée. Plus encore, une récurrence équivalente à 17,5 jours de salaire se sera installée, et ce, pour le reste de notre carrière. Le sacrifice, vous en conviendrez, est majeur.

On entend souvent, chez les travailleurs, qu'on n'a pas les moyens de faire la grève : « Je n'ai pas les moyens de perdre des jours de travail », diront-certains. Pourtant, si nous ne faisons rien, la perte se verra comme le nez au milieu du visage. Nous investissons dans nos REER; pourquoi ne pas investir dans notre carrière? Ne rien faire légitimerait cette perte et montrerait au gouvernement que nous sommes bien cette grenouille échaudée. Sortir, boycotter, manifester et faire la grève pour limiter cette perte apparaissent les seules options!